

Françoise Morin

Anthropologue, Université Toulouse Le Mirail
professeure associée, dép. d'anthropologie, Université Laval et chercheure associée, [CIERA](#).

(1992)

“Revendications
et stratégies politiques
des organisations indigènes
amazoniennes.”

Un document produit en version numérique par Jean-Marie Tremblay, bénévole,
professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi

Courriel: jean-marie_tremblay@uqac.ca

Site web pédagogique : <http://www.uqac.ca/jmt-sociologue/>

Dans le cadre de la collection: "Les classiques des sciences sociales"

Site web: http://www.uqac.ca/Classiques_des_sciences_sociales/

Une collection développée en collaboration avec la Bibliothèque
Paul-Émile-Boulet de l'Université du Québec à Chicoutimi

Site web: <http://bibliotheque.uqac.ca/>

Politique d'utilisation de la bibliothèque des Classiques

Toute reproduction et rediffusion de nos fichiers est interdite, même avec la mention de leur provenance, sans l'autorisation formelle, écrite, du fondateur des Classiques des sciences sociales, Jean-Marie Tremblay, sociologue.

Les fichiers des Classiques des sciences sociales ne peuvent sans autorisation formelle:

- être hébergés (en fichier ou page web, en totalité ou en partie) sur un serveur autre que celui des Classiques.
- servir de base de travail à un autre fichier modifié ensuite par tout autre moyen (couleur, police, mise en page, extraits, support, etc...),

Les fichiers (.html, .doc, .pdf, .rtf, .jpg, .gif) disponibles sur le site Les Classiques des sciences sociales sont la propriété des **Classiques des sciences sociales**, un organisme à but non lucratif composé exclusivement de bénévoles.

Ils sont disponibles pour une utilisation intellectuelle et personnelle et, en aucun cas, commerciale. Toute utilisation à des fins commerciales des fichiers sur ce site est strictement interdite et toute rediffusion est également strictement interdite.

L'accès à notre travail est libre et gratuit à tous les utilisateurs. C'est notre mission.

Jean-Marie Tremblay, sociologue
Fondateur et Président-directeur général,
LES CLASSIQUES DES SCIENCES SOCIALES.

Cette édition électronique a été réalisée par Jean-Marie Tremblay, bénévole, professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi à partir de l'article de :

Françoise Morin

“Revendications et stratégies politiques des organisations indigènes amazoniennes.”

Un article publié dans les *Cahiers des Amériques latines*, no 13, 1992, pp. 75-85.

[Le 18 février 2009, Mme Françoise Morin nous donnait sa permission de diffuser cet article dans Les Classiques des sciences sociales.]



Courriel : Francoise.Morin@univ-lyon2.fr

Polices de caractères utilisée :

Pour le texte: Times New Roman, 14 points.

Pour les notes de bas de page : Times, New Roman 12 points.

Édition électronique réalisée avec le traitement de textes Microsoft Word 2008 pour Macintosh.

Mise en page sur papier format : LETTRE US, 8.5'' x 11''.

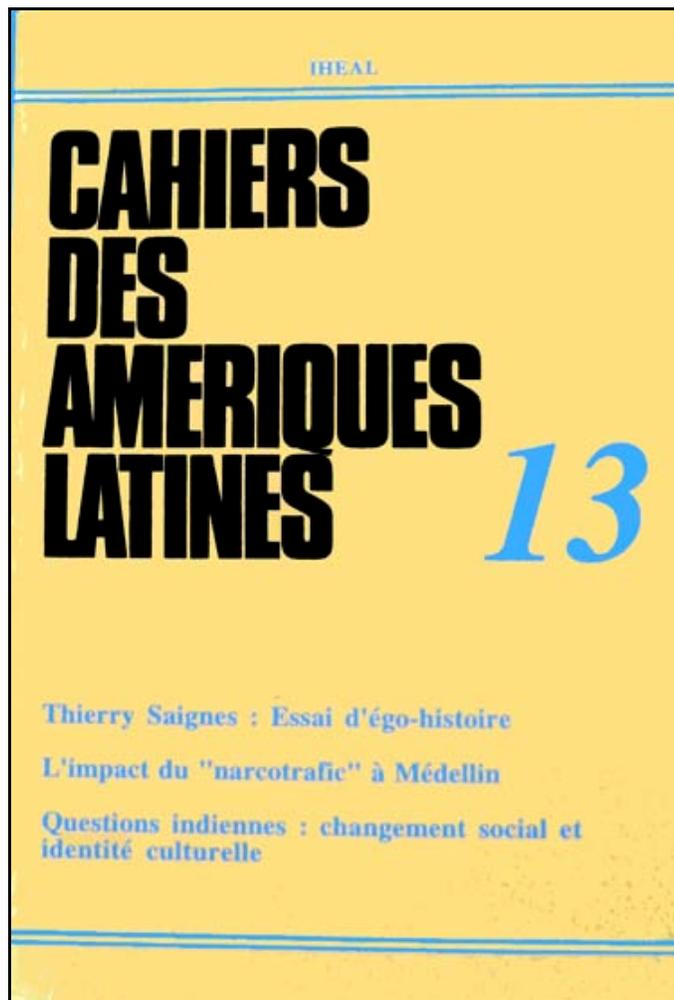
Édition complétée le 1^{er} septembre 2012, revue et corrigé par l'auteur le 13 janvier 2013 à Chicoutimi, Ville de Saguenay, Québec.



Françoise Morin

Anthropologue, Université Toulouse Le Mirail
professeure associée, dép. d'anthropologie,
Université Laval et chercheure associée, [CIERA](#).

“Revendications et stratégies politiques
des organisations indigènes amazoniennes.”



Un article publié dans les *Cahiers des Amériques latines*, no 13, 1992, pp. 75-85.

[75]

Françoise Morin

Anthropologue, Université Toulouse Le Mirail
professeure associée, dép. d'anthropologie,
Université Laval et chercheure associée, [CIERA](#).

“Revendications et stratégies politiques des organisations indigènes amazoniennes.”

Un article publié dans les *Cahiers des Amériques latines*, no 13, 1992, pp. 75-85.

Deux dates permettent de mesurer la progression rapide et le dynamisme exceptionnel du « mouvement indigène » qui se développe depuis plusieurs années en Amazonie :

- 1964 avec la naissance de la Fédération Shuar en Équateur,
- 1984 avec la formation de la COICA (Coordinadora de las Organizaciones Indigenas de la Cuenca Amazonica) au Pérou.

Vingt années séparent ces deux événements qui représentent deux étapes essentielles dans l'histoire du mouvement indigène amazonien : la première, constituée par la naissance de la première organisation indigène de la Forêt qui regroupe sur le plan ethnique des dizaines de « Centros Shuar », marque le début d'un processus organisationnel qui va servir de modèle à tous les groupes indigènes cherchant dans les années soixante-dix à se mobiliser et à s'organiser dans les différents pays du Bassin Amazonien ; la seconde, constituée par la formation d'une organisation non-gouvernementale transnationale qui regroupe cinq confédérations interethniques (ONIC, CONFENIAE, AIDSESP,

UNI, CIDOB)¹ nées au début des années quatre-vingts, marque la réussite de cette coalition politique des indigènes amazoniens sur le plan international.

Plus de 80 organisations ethniques sont représentées au sein de la COICA. Si chacune d'elles résulte d'une histoire spécifique qui s'inscrit dans une conjoncture socio-politique particulière tant au niveau local, régional que national, toutes luttent néanmoins contre une même domination capitaliste qui se traduit par la spoliation de leurs terres et contre une même politique assimilationniste de la part des États dont elles dépendent, qui se traduit par une négation de leurs cultures. Face à ces situations de crise, elles développent des revendications identiques. Quelles sont-elles ? Comment ont-elles été formulées au cours de ces vingt dernières années ? Quelles sont [76] les stratégies mises en place pour faire connaître ces revendications ? Comment rejoignent-elles celles d'autres peuples autochtones ?

De la titularisation des terres indigènes à la revendication de territoires ethniques

Au début des années soixante, le mythe d'une Amazonie vide et opulente conduit les gouvernements des huit États latino-américains qui se partagent cet espace à promouvoir des politiques de colonisation et de grands projets d'exploitation du sol et du sous-sol. L'Amazonie, grenier de la terre (Martine 1993, Sioli 1983), devient donc l'alternative pour une redistribution des populations qui posent problème aux sociétés nationales, comme les paysans sans terre du Nord-Est brésilien ou les migrants andins qui envahissent les villes de la côte péruvienne. Pour permettre à ces populations de « conquérir l'Amazonie », sorte de paradis terrestre qui sauverait ces nations du désastre (Smith 1981), et pour attirer les investissements des sociétés multinationales dans l'exploitation des ressources forestières, pétrolières et

¹ Sigles : AIDSESEP (Asociación Interétnica de Desarrollo de la Selva Peruana), CIDOD (Central de Comunidades Indígenas del Oriente Boliviano), CONFENIAE (Confederación de Nacionalidades Indígenas de la Amazonia Ecuatoriana), CRIC (Conseil Régional des Indiens du Cauca), ONIC (Organización Nacional Indígena de Colombia), UNI (União das Nações Indígenas).

minières, de grandes voies de pénétration routière sont entreprises. Face à cette invasion de leurs terres ancestrales, au pillage de leurs ressources (Chirif 1983) et à l'exploitation irrationnelle de la forêt (Santos 1980), les sociétés indiennes s'organisent sous différentes formes (conseil, fédération, association...) pour défendre leurs droits et combattre le mythe d'une Amazonie vide qui revient à nier l'existence de plus d'un million d'indiens. Aidés dans leur lutte par des missionnaires et des anthropologues et profitant de conjonctures politiques favorables, les premières organisations indigènes réussissent à faire reconnaître leurs droits à des terres communautaires. Ainsi au Pérou en 1974, le Gouvernement Révolutionnaire du Général Velasco (1968-1975) adopte la *Ley de Comunidades Nativas y de Desarrollo Agrario de las Regiones de Selva y Ceja de Selva*, premier instrument juridique dans l'histoire de ce pays qui reconnaît l'existence légale des « Communautés Indigènes » et leur assure la démarcation et la titularisation de leurs terres. Si cette loi représente un acquis important pour les populations indigènes de la forêt péruvienne parce qu'elle leur assure une existence juridique, son application par contre, a accentué, selon certains (Chaumeil 1990 : 98), la fragmentation des territoires indigènes. En réalité, cette loi reflète l'état « naufragé » et morcelé des sociétés indigènes après plusieurs siècles de domination coloniale, qui ont largement contribué à la dislocation de leurs territoires ethniques comme le montre bien Alberto Chirif (1986), anthropologue ayant participé à l'élaboration de cette loi ; elle révèle aussi la conception centraliste du territoire national, inhérente à l'existence des États [77] du Bassin Amazonien, dont les législations ne reconnaissent pas de territoires ethniques mais des terres à des groupes communautaires ou familiaux (Chirif, Garcia, Smith 1991 : 63). La nouvelle constitution brésilienne de 1988 qui reconnaît pour la première fois « les droits originaires des Indiens sur les terres qu'ils occupent traditionnellement » montre que ces structures juridiques peuvent toutefois « évoluer » mais sur les pressions politiques de nombreuses organisations indigènes et de groupes de soutien (Carneiro da Cunha 1990 : 12).

Dans les années soixante-dix, ce droit à la terre, qui est synonyme pour les Indiens du droit à la survie, s'inscrit dans une stratégie défensive des fédérations indigènes qui se forment sur le plan ethnique. Si certains gouvernements y répondent par le vote de lois favorables, acquérir la titularisation de ces terres reste souvent problématique car

l'application de ces lois requiert une volonté politique souvent absente dans les administrations et des moyens financiers qui font parfois défaut dans les budgets étatiques.

Avec le développement des organisations indigènes sur le plan national et international qui se traduisent par un plus grand nombre d'échanges d'informations, de rencontres entre leaders, on assiste, à la fin des années quatre-vingts, à un changement de stratégie. Il ne s'agit plus seulement de défendre des terres mais aussi de revendiquer des « territoires ethniques ». De nouveaux concepts apparaissent dans le discours des organisations indigènes, ceux de « territorialité », de « territoire intégral », d'« autodéfinition territoriale ». À la vision parcellaire du blanc qui classe les sols, différencie les droits sur le sol et le sous-sol, vote des lois spécifiques sur la chasse, la pêche et l'exploitation de la forêt... ils opposent une vision « holiste » (*integral*) du milieu amazonien. Pour les indigènes, « la forêt est une totalité composée de terres, d'arbres, de fleuves, de lacs, d'animaux et de poissons... pour nous il n'y a pas de bons ou de mauvais sols parce que les sols qui ne nous servent pas à cultiver nous servent pour chasser, collecter des fruits, recueillir des matériaux pour construire nos maisons et fabriquer tous les objets de notre culture matérielle » (Shajian 1990). À la vision extractive et accumulative des produits de la forêt développée par les colons, ils opposent leur conception globale de ce milieu qui, depuis les temps immémoriaux, leur apporte non seulement tous les éléments matériels de la vie, mais aussi une base conceptuelle pour la compréhension du monde dans ses dimensions naturelles et surnaturelles. Ils revendiquent par conséquent une autre représentation du territoire et du développement économique. N'étant donc plus réduit à une qualité de sol ni à un ensemble de parcelles, le territoire indigène est défini par la COICA comme « *les bois, les vallées, les rivières et les lacs qu'on identifie à l'existence même d'un peuple [78] indigène et qui lui assurent sa subsistance ; la richesse héritée des ancêtres et le legs qu'ils doivent transmettre à leurs descendants ; un espace dans lequel chaque parcelle, chaque manifestation de vie, chaque expression de la nature est sacrée dans la mémoire et l'expérience collective de ce peuple et qu'on partage dans un système d'interrelation très étroite avec le reste des êtres vivants en respectant son évolution naturelle comme unique garantie du développement mutuel ; l'espace de liberté sur lequel ce peuple exerce son*

pouvoir et qui lui permet de développer ses éléments nationaux essentiels et pour la défense et la revendication duquel chaque membre de ce peuple sera prêt à verser son sang plutôt que d'avoir honte d'en voir ce peuple dépouillé. » (Chirif, Garcia, Smith 1991 : 27-28).

Cette conception du territoire développée par la COICA et reprise au niveau national par différentes organisations indigènes amazoniennes montre que l'action défensive des années soixante-dix est maintenant largement dépassée. Il s'agit aujourd'hui de développer un certain nombre de stratégies et d'alliances pour récupérer « les anciens territoires perdus » et proposer des alternatives de développement économique. Ainsi la CONFENIAE est en train de dresser les plans des territoires indigènes d'Amazonie équatorienne tels qu'ils se présentaient dans leur région avant l'arrivée des Européens afin de réclamer leur reconnaissance officielle par le gouvernement en 1992. Cette revendication politique symbolisera pour eux les « 500 ans de Résistance Indigène » (Chirif, Garcia, Smith 1991). De même l'AIDSESEP, lors de son Assemblée Générale en mai 1991, s'est donné comme objectif prioritaire d'établir pour le 12 octobre 1992 un plan de « réunification territoriale » pour chacun des peuples indigènes d'Amazonie Péruvienne, afin de manifester sa volonté politique d'en finir avec « 500 ans de colonisation et d'ethnocide » (Voz Indigena, 1991).

La lutte des organisations indigènes pour leurs droits territoriaux ancestraux a donc remplacé l'attitude de résignation des dernières décennies face aux gouvernements qui ne répondaient pas à leur demande ou qui leur titularisaient des terres morcelées. Mais penser en termes de territorialité ethnique est un véritable défi pour ces jeunes leaders indigènes qui ont grandi dans des « communautés natives » et qui ont donc chassé, pêché, exploité le bois sur des terres réduites et fragmentées. Pour leur faire prendre conscience de ces enjeux territoriaux et pour qu'ils puissent eux-mêmes déterminer les frontières de leurs territoires ethniques (autolinderacion), AIDSESEP organise des cours pour enseigner les éléments de base en topographie ainsi que des séminaires, comme celui d'Iquitos en mai 1990, sur le thème « Territoire et Droits Indigènes ». Au cours de ces rencontres, les participants débattent des problèmes territoriaux propres à chaque fédération, apprennent à élaborer des stratégies de planification territoriale, à [79] penser en étroite relation la problématique territoriale et la problématique écologique indigène, à différencier le droit coutumier du

droit positif, à apprécier les apports de la nouvelle Convention 169 de l'OIT (Voz Indigena, 1990). Les expériences récentes des organisations d'Amazonie équatorienne servent ici d'exemples, tels les acquis de l'équipe de topographes indigènes de la Fédération Shuar, et les stratégies élaborées en 1990 par l'Organisation des Peuples Indigènes du Pastaza (OPIP) pour créer une unité territoriale pluriethnique entre les communautés indigènes Huaorani, Quichua, Shuar, Achuar et Shiwiar du Pérou.

De la territorialité au développement autonome

Ces stratégies pour récupérer les territoires ancestraux s'accompagnent d'une politique de développement autonome. Contre la vision coloniale d'une « Amazonie à conquérir » qui se traduit par l'ouverture de divers fronts pionniers et d'une politique de la terre brûlée, les organisations indigènes opposent une vision autochtone du développement qui doit prioritairement répondre à la satisfaction des besoins des communautés, donc au renforcement d'une économie vivrière. Bien souvent les ressources de celle-ci ont été détériorées par l'expansion des fronts pionniers et l'imposition de l'économie de marché : d'une part, la déforestation, l'exploitation des mines, les politiques d'élevage, les travaux hydro-électriques ont ruiné l'environnement, d'autre part, les indigènes, de plus en plus dépendants des biens de consommation, des politiques de planification agricole et d'une technologie imposée ont été amenés à faire de la monoculture ou de l'élevage sur de grands espaces au détriment de leurs propres cultures alimentaires traditionnelles. N'ayant plus le temps de produire pour s'alimenter, ils deviennent alors dépendants des commerçants itinérants qui leur vendent à des prix exorbitants conserves et féculents. Ces produits ne leur apportent plus l'équilibre nutritionnel nécessaire, d'où un état de santé le plus souvent déficient. Pour remédier à ce dysfonctionnement, une organisation comme AIDSESEP a développé en Amazonie Péruvienne depuis plusieurs années un programme pédagogique HIFCO (Huerto Integral Familiar Comunal) pour revaloriser l'économie d'autosubsistance basée sur la diversification des types de production et a incité les communautés à se développer selon leurs besoins d'une façon adaptée à leur environnement naturel. En réunissant plusieurs familles de dif-

férentes communautés pendant trois mois, on leur montre comment retrouver la variété des plantes que leur offre le milieu amazonien, y compris les plantes médicinales pour la médecine traditionnelle, comment enrichir et [80] protéger les sols avec des engrais naturels. On leur explique aussi pourquoi il faut éviter les pesticides et l'élevage de gros bétail qui détruisent l'environnement et élever de préférence des animaux mieux adaptés au milieu amazonien. En revalorisant les cultures traditionnelles, en apprenant à conserver les potentialités de la forêt tropicale, HIFCO se présente comme une des alternatives au développement intégral prôné par les gouvernements et les agences internationales. On retrouve cette même préoccupation écologique, cette même volonté de préserver l'environnement dans le programme de reforestation entrepris depuis 1984 par le CRIC en Colombie pour restaurer la forêt détruite par des exploitations minières et l'élevage intensif de bétail (Clay 1988). Territorialité, revalorisation de l'économie vivrière et conservation de l'environnement sont donc des priorités pour les organisations indigènes. Elles conditionnent leur revendication à l'auto-détermination (Voz Indigena 1991). Leur entrée dans l'économie de marché n'est envisageable qu'après avoir retrouvé le contrôle de leurs ressources et de leurs terres et à condition qu'elles maîtrisent tout le processus qui va de la production à la commercialisation des produits, comme l'a récemment déclaré l'UNI au Brésil (Gray 1991). Le CIDOB en Bolivie est jusqu'à présent l'unique organisation indigène qui ait réussi à mettre sur pied un service de commercialisation du bois grâce au développement d'un service de transport commun pour toutes les fédérations régionales (Chirif, Garcia, Smith 1991).

Vers une alliance des indigènes et des écologistes

Soucieux de transmettre aux générations à venir la terre qu'ils ont reçue de leurs ancêtres en héritage, les organisations indigènes développent pour la conserver un certain nombre d'alliances avec des partenaires qui peuvent leur apporter un support politique dans leur luttes pour recouvrer leurs territoires. Ainsi, depuis 1986, la COICA a établi des contacts avec les mouvements écologistes européens et américains pour les convaincre que les peuples indigènes sont les meilleurs gar-

diens de la biosphère amazonienne et que la sauvegarde de ce milieu est nécessairement liée à celle des peuples qui l'habitent et l'entretiennent depuis des siècles. En octobre 1989, une délégation de la COICA se rend aux États Unis pour persuader les représentants des deux courants écologistes (environnementalistes/conservationnistes) qu'il faut dialoguer et faire alliance. L'audace de cette initiative surprend le public américain et a un certain succès auprès des écologistes. En mai 1990, ils acceptent de participer à « la première réunion entre indigènes et écologistes » organisée par la COICA à Iquitos (Pérou) à [81] laquelle assistent 15 ONG qui apportent leur soutien à la cause autochtone. Dans un document, signé conjointement par la COICA et les 16 organisations écologistes participantes, ils considèrent notamment que « la reconnaissance des territoires indigènes, condition nécessaire pour les projets de conservation entrepris par ces peuples, est une alternative essentielle pour le devenir de l'Amazonie ». Ils reconnaissent aussi « qu'ils doivent chercher des moyens pour atteindre cet objectif, entre autres des ressources techniques et financières sur le plan international ». Cette déclaration d'Iquitos, qui fonde l'alliance entre indigènes et écologistes dans leur lutte pour la préservation de l'Amazonie pour l'humanité, est un fait historique d'importance : elle reflète, chez les sociétés industrialisées, une prise de conscience croissante des enjeux planétaires que représente la sauvegarde de l'environnement, et en particulier celle de la forêt amazonienne. Un véritable cri d'alarme a été lancé.

Outre les écologistes, la COICA a réussi à mobiliser un certain nombre d'hommes politiques européens en la personne des maires de 17 villes d'Allemagne, d'Autriche, d'Italie et des Pays Bas, situées dans l'axe économique et industriel le plus développé d'Europe et responsables d'une certaine pollution. Ils ont en avril 1991 conclu une alliance avec les représentants des peuples indigènes amazoniens (la COICA) pour protéger la forêt tropicale et appuyer leurs projets de titularisation territoriale et de développement autonome (Voz Indigena 1991). Mais parallèlement, des sociétés transnationales à capitaux européens s'investissent dans le développement prôné par les gouvernements des États du Bassin Amazonien. C'est ce qu'a révélé la campagne contre l'extension des plantations de palmier à huile africain en Équateur (Nugkuag 1991). Depuis plusieurs années, la COICA cherche à sensibiliser les institutions qui financent le développement ama-

zonien et qui sont donc responsables de l'éventuel désastre environnemental. Elle a même rencontré, lors de son séjour en 1989 aux États Unis, des représentants de la Banque Mondiale et de la Banque Interaméricaine de Développement pour discuter des problèmes engendrés par les plans de développement amazonien qu'ils financent. La COICA leur a remis à cette occasion un document dans lequel elle rappelle que « les peuples indigènes ont, depuis des millénaires, utilisé et pris soin des ressources de la biosphère amazonienne avec beaucoup de respect parce que c'est (leur) maison et que leur survie comme celle des générations futures en dépendent... ». Tout en soulignant que « la reconnaissance et la défense des territoires des peuples indigènes comme la promotion de leurs modèles de vie et de conservation durable des ressources sont les moyens les plus efficaces pour défendre la biosphère amazonienne », la COICA demande aux agences financières de développement de [82] « reconnaître les droits des Peuples Indigènes tels qu'ils sont définis par le Groupe de Travail sur les Populations Autochtones de l'ONU. Ces droits devraient être à la base de leur politique vis à vis des peuples indigènes qui vivent dans les régions où elles financent des projets de développement ».

La COICA demande enfin une communication directe entre organisations indigènes et agences financières sous forme de consultation sur tous les aspects des projets qui affectent telle ou telle population indigène, et sous forme de participation des représentants des peuples indigènes dans le déroulement des projets de développement (Cultural Survival 1989). Bien qu'utopique, cette requête de la COICA n'a pas été inutile. Une opinion publique de plus en plus informée des enjeux environnementaux, des pressions politiques des mouvements écologistes et les campagnes menées par les organisations indigènes ont exercé une certaine influence sur les politiques de développement de ces institutions financières qui exigent dorénavant des États du Bassin Amazonien un certain nombre de garanties concernant les peuples indigènes et leur environnement. Mais la bataille n'est pas pour autant gagnée, et les organisations indigènes savent qu'elles doivent continuellement lutter pour faire reconnaître leurs droits comme « peuples indigènes ayant les plus profondes racines sur cette terre américaine » (Nugkuag 1991). Le nouveau défi, ce fut la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement (CNUED) en juin 1992 à Rio de Janeiro au cours de laquelle 167 chefs de gouverne-

ments signèrent des accords qui régiront les utilisations des ressources naturelles de la planète dont dépend le devenir de l'humanité. La COICA faisait partie des organisations autochtones accréditées par l'ONU pour participer à la conférence. Et à ce titre, elle fit à la troisième réunion du Comité Préparatoire, en Août 1991 à Genève, quelques propositions sur l'autodéveloppement indigène, la participation indigène dans les recherches sur la biotechnologie et le droit de propriété intellectuelle sur les résultats. A la suite de cette réunion, les gouvernements approuvèrent une résolution soulignant que "les pratiques traditionnelles indigènes étaient des contributions au développement durable", reconnaissant "la nécessité de protéger les peuples indigènes des projets de développement néfastes sur le plan écologique et des processus d'intégration inappropriés" et stipulant que "la coopération technique et financière internationale devait être mobilisée pour participer à l'autodéveloppement de ces peuples et communautés". Enfin la COICA contribua au succès de la Conférence mondiale des Peuples indigènes sur le territoire, l'environnement et le développement qui s'est tenue à Kari-Oca du 25 au 30 mai 1992, en contrepoint en quelque sorte du sommet de la Terre de Rio. Elle donna lieu à une déclaration officielle (Declaración de Kari-Oca) dans laquelle les peuples indigènes réaffirment leurs droits inhérents à l'autodétermination et leurs droits inaliénables à leurs [83] terres et territoires, comme à leurs ressources du sol et du sous-sol. Ayant reçu ces terres de leurs ancêtres, ils s'engagent à les défendre pour les léguer en héritage aux générations futures.

La COICA et le nouveau pouvoir autochtone

La dynamique internationale des Peuples Autochtones n'est pas étrangère au développement rapide de ce mouvement indigène amazonien. Depuis 1984, Evaristo Nugkuag, président de la COICA, participe au Groupe de Travail sur les Populations Autochtones créé en 1982 par le Conseil Économique et Social de l'ONU. Composée de cinq experts, des représentants gouvernementaux et de 3 à 400 délégués autochtones du monde entier (venant d'Australie, de Nouvelle-Zélande, d'Inde, du Sud-Est Asiatique, des Philippines, du Japon, de Sibérie et des deux Amériques...) ce Groupe de Travail a pour tâche

de suivre le développement de la situation des populations autochtones et d'établir des normes pour la reconnaissance de leurs droits et de leur protection. L'agenda de chaque réunion annuelle comporte la discussion des différents articles d'une Déclaration Universelle sur les Droits des Peuples Autochtones en cours d'élaboration. Les thèmes de travail de la session à laquelle participe pour la première fois, en 1984, le président de la COICA, portent sur la définition des peuples indigènes et le droit à la terre et aux ressources naturelles. Ce dernier thème va mobiliser toute l'attention du bureau de la COICA puisqu'il est le problème majeur des sociétés indigènes amazoniennes. Quant au premier, la COICA va participer aux très vifs débats qui opposent les représentants autochtones et les représentants gouvernementaux. Les premiers refusent d'être considérés comme des minorités ethniques et rejettent le terme "population" (qui figure dans l'intitulé du Groupe de Travail) comme étant dégradant et généralement utilisé pour qualifier des espèces biologiques. Ils revendiquent leur appartenance à des "peuples" et dénie aux gouvernements le droit de définir l'appartenance indigène. C'est aussi la position de la COICA. Quant aux gouvernements, la plupart évite le terme « peuple » qui, selon la Charte de l'ONU, implique le droit à l'autodétermination et évoque implicitement, dans l'esprit des gouvernants, sécession et indépendance. Après plusieurs sessions dont les débats ont porté sur ce point épineux, le Groupe de Travail va se rallier à la proposition autochtone et proposera en 1987, à la « Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités » dont il dépend, de remplacer le terme « population » par celui de « peuple » dans le texte de la Déclaration, et sans l'assortir d'une définition précise (Morin 1992). Il est certain que la participation à ces débats a permis à la COICA d'approfondir cette question qui ne figurait pas [84] dans ses objectifs prioritaires au moment de sa création en 1984, même si les délégués équatoriens de la CONFENIAE, plus avancés dans cette réflexion politique, déclaraient représenter des « nationalités ». Le fait que plusieurs articles de la Déclaration en cours de discussion à Genève portent sur les droits de "propriété, de possession et d'usage des terres et autres territoires et ressources traditionnellement occupés ou utilisés par eux (peuples autochtones)" a certainement renforcé les différentes organisations nationales comme AIDSESEP ou la CONFENIAE dans leur volonté politique de revendiquer des « territoires ancestraux ». Chaque année, au cours des sessions du Groupe de Travail,

plus de 300 délégués d'associations autochtones du monde entier se rencontrent, échangent des informations, racontent leurs expériences, découvrent qu'ils sont confrontés à des problèmes similaires et que, au delà de leurs différences linguistiques et culturelles, ils partagent les mêmes valeurs, notamment leur relation à la terre-mère. En se coalisant sur des points importants comme, en 1989, pour s'opposer à la nouvelle convention 169 de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), ou en 1991, pour dénoncer la célébration du « 500ème anniversaire de la rencontre des deux mondes », ils se forment ensemble une identité et construisent un nouveau pouvoir autochtone. Si leurs priorités ne sont pas toujours les mêmes, l'expérience des uns profite au développement des autres. Ainsi l'action que mène la COICA sur le plan environnemental, les alliances qu'elle a réussi à conclure avec les écologistes, impressionnent beaucoup certaines organisations nord-américaines dont les populations sont souvent plus urbanisées. Mais, en sens inverse, la réflexion menée par la Conférence Inuit Circumpolaire sur l'auto-détermination et l'expérience du Home Rule au Groenland devraient permettre à la COICA d'approfondir sa réflexion sur ce point.

Ainsi, en dépit de sa position défavorisée dans l'hémisphère sud, aux marges des grandes zones de peuplement et de développement, un véritable mouvement indigène amazonien s'est constitué. Par l'ampleur de son action fédérative, par le succès de ses campagnes de revendications pour la protection de la biosphère amazonienne, il contribue de façon majeure au nouveau « pouvoir indigène » qui pourrait jouer un rôle important dans le monde au cours des années quatre-vingt-dix.

[85]

Bibliographie

Carneiro Da Cunha Manuela, « L'État, les Indiens et la nouvelle constitution », *Ethnies*, Nos 11-12, Printemps 1990, pp. 12-15.

Chaumeil J.P., « Les Nouveaux Chefs... » Pratiques politiques et organisations indigènes en Amazonie péruvienne », *Problèmes d'Amérique latine*, No 96, 2e trim. 1990, pp. 93-113.

Chirif Alberto, « El colonialismo interno en un país colonizado : el caso de la Amazonia Peruana » in A. Chirif (ed.), *Saqueo Amazonico*, Iquitos, Ed. CETA, 1983, pp. 45-80.

« 25 años de política de desarrollo rural en la Amazonia peruana y sus repercusiones en las sociedades indígenas de la región », in *Balances Amazonicos* (J. Gasche, J.M. Arroyo eds.), Iquitos, CIAAP-UNAP, 1986, pp. 171-223.

Chirif Alberto, Garcia Pedro, Smith Richard Chase, *El Indigena y su Territorio son Uno Solo*, Lima, OXFAM et COICA eds, 1991.

Clay Jason W., *Indigenous Peoples and Tropical Forests, Model of Land Use and Management from Latin America*, Cultural Survival Report No 27, 1988.

Cultural Survival, « Two Agendas on Amazon Development », *Cultural Survival Quarterly*, Vol. 13, No 4, 1989, pp. 75-78.

Gray Andrew, *Between the spice of life and the melting pot : Biodiversity conservation and its impact on Indigenous Peoples*, Copenhagen, IWGIA Document 70, 1991.

Martine George, « Recientes experiencias de colonización en el Brasil : las expectativas frente a la realidad », in A. Chirif (ed.) *Saqueo Amazonico*, Iquitos, Ed. CETA, 1983, pp. 84-94.

Morin Françoise, « Vers une déclaration universelle des droits des « peuples autochtones » : l'état actuel des travaux de l'ONU », in *Les minorités en Europe, Droits Linguistiques et Droits de l'Homme*, (H. Giordan ed.), Paris, Ed. Kimé, 1992, 25 p. (sous presse).

Nugkuag Evaristo, « To the International Community : The COICA. for the Future of the Amazon » in IWGIA, *Yearbook 1990*, Copenhagen, 1991, pp. 235-256.

Santos Fernando, « Belaunde y la colonizacion de la Amazonia de la fantasia a la realidad », *Amazonia Indigena*, Año 1, No 2, octubre 1980, pp. 7-18.

Shajian Roman, « Territorios, Indigenas y Desarrollo Amazonico », Lima, 1990, rus.

Sioli Harald, « Consecuencias previsibles e ideas alternativas de los actuales proyectos de desarrollo » in A Chirif (ed.), *Saqueo Amazonico*, Iquitos, Ed. CETA, 1983, p. 164.

Smith Richard C., « La selva peruana. Paraiso agropecuario o desastre ecologico ? », *Amazonia Indigena*, Año 1, No 3, abril 1981, pp. 6-8.

Voz indigena, *Boletin AIDSESEP*, Lima, Año 9, Nos 25-26-27, Agosto 1990.

Voz indigena, *Boletin AIDSESEP*, Lima, Año 10, Nos 28-29, Octubre-Noviembre 1991.